

Le groupement hospitalier de territoire

PSY SUD PARIS

Nous vous proposons dans ce numéro de faire le point sur les projets concernant les fonctions supports. En effet, pour rappel la création des GHT procède d'une double volonté : engager les établissements publics de santé d'un même territoire à définir une stratégie de prise en charge partagée autour d'un projet médical commun et à gérer ensemble certaines fonctions transversales.

Mutualisation et coordination des fonctions supports - où en sommes-nous ?

Formation

Les trois directions des ressources humaines organisent une coopération concernant leurs plans de formation et projettent notamment de mutualiser le recours au laboratoire de simulation du GH PGV, et de former des professionnels agréés « formateur OMEGA » afin d'internaliser cette compétence et de pouvoir former plus régulièrement les professionnels des établissements parties du GHT. Dès 2018, certaines formations organisées par chacun des établissements pourront également être ouvertes aux professionnels du GHT.

Système d'information

Le schéma directeur du système d'information du GHT sera présenté et voté en tout début d'année, pour une mise en œuvre dès le 1er semestre 2018. Ce schéma définit la stratégie de convergence des infrastructures et logiciels des trois établissements. Parmi les premiers travaux programmés : la définition d'une nouvelle organisation pour la DSI, et la rédaction d'un cahier des charges afin de choisir un logiciel de dossier patient informatisé commun aux trois établissements.

Communication



Suite à une consultation interne, à laquelle près de 500 professionnels ont participé, le Comité Stratégique du GHT a choisi le logo du GHT. Des ajustements liés aux couleurs ont été effectués, vous pouvez d'ores et déjà découvrir le logo définitif. La nouvelle charte graphique

paraîtra en début d'année, à l'occasion de la publication d'une brochure du GHT et de son site internet.

FOCUS : La fonction achat mutualisée

Sophie Richard, Directrice des services économiques et financiers de l'EPS Erasme nous présente la fonction achat mutualisée dont elle a la charge.

Pourquoi une fonction achat mutualisée ?

Dans le cadre de la mise en place des GHT, le législateur a prévu qu'au plus tard le 1er janvier 2018 la fonction achat des établissements composant un groupement hospitalier de territoire devait être mutualisée et portée par le Directeur de l'établissement support. Cela signifie qu'à partir du 1er janvier, l'ensemble des achats doit être réalisé par M. Hotte, Directeur du GH Paul Guiraud.

Cela ne va-t-il pas complexifier le processus d'achat ?

Nous avons la chance d'être un petit GHT composé de trois établissements. Depuis que ce projet m'a été confié, j'ai veillé à proposer

l'organisation la plus souple possible afin de garantir la continuité de nos approvisionnements. La direction achat que je vais piloter sera positionnée à Villejuif, les personnels en charge des missions de passation des marchés également, mais nous veillerons à ce que la communication soit fluide et réactive afin de permettre aux personnes chargées des commandes dans notre établissement de réaliser leur travail. Pour ma part, je continuerai également à assurer mes missions à Erasme, en tant que directrice des services économiques et financiers de l'établissement, et j'accompagnerai donc les équipes au quotidien face à ce changement.

L'organisation future a été présentée, pour Erasme, en CHSCT et en réunion de cadres, ainsi qu'au comité stratégique du GHT. La communication va se poursuivre tant auprès des instances que des personnels au cours des semaines à venir.

Concrètement, comment cela se passera-t-il à partir de janvier 2018 ?

Le processus des achats se fera désormais selon le schéma suivant :

